

**AB CARRELAGE**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 164 la croix des landes**  
**44430 LE LOROUX BOTTEREAU**

Le soussigné Alexandre BARDY, demeurant 164 la croix des landes, 44430 LE LOROUX BOTTEREAU,  
Agissant en qualité d'Associé Unique de la société à responsabilité limitée AB CARRELAGE,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée aux termes d'un acte sous signature privée en date au Loroux Bottereau, du 21 juin 2024, qui sera publié en même temps que le présent acte,

Nomme Monsieur Alexandre BARDY, demeurant 164 la croix des landes 44430 LE LOROUX BOTTEREAU aux fonctions de gérant de la Société pour une durée illimitée.

Monsieur Alexandre BARDY dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Alexandre BARDY accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à LE LOROUX BOTTEREAU  
Le 21 juin 2024

Alexandre BARDY



AB